

Institutionnaliser et contrôler l'application des SMPE

INTRODUCTION

Les membres de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire s'engagent à soutenir et à promouvoir – à tous les niveaux au sein de nos organisations et auprès de nos partenaires – les principes, standards et outils convenus, y compris les *Standards minimums pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire* (SMPE). Dans le même ordre d'idées, tous les mécanismes nationaux et infranationaux de coordination de la protection de l'enfance doivent s'efforcer de maintenir, d'utiliser et de promouvoir activement les SMPE et les dix principes sur lesquels ils reposent.

Institutionnaliser les SMPE signifie les intégrer et les appliquer systématiquement dans nos politiques, procédures et pratiques afin d'améliorer la qualité et la redevabilité. L'institutionnalisation soutient directement la mise en œuvre des SMPE en en faisant une exigence systématique. Elle soutient également ceux qui les mettent en œuvre : une fois que les SMPE sont institutionnalisés, la mise en œuvre n'est plus une responsabilité supplémentaire, mais devient une partie de leur travail individuel, de groupe, et organisationnel.

Institutionnaliser correctement les SMPE peut également réduire certains problèmes courants liés à la prolifération des cadres, qui obligent les travailleurs humanitaires à jongler avec les outils organisationnels existants et nouveaux.

ACTIVITÉS SUGGÉRÉES POUR LES GROUPES DE COORDINATION

- Assurez-vous que chaque nouveau membre est informé des SMPE (contextualisés) et que tous les membres ont signé un engagement à les respecter.
- Assurez-vous que les termes de référence du coordinateur et de tout autre membre de l'équipe de coordination fassent référence aux SMPE.
- Réviser les plans d'intervention inter-agences afin qu'ils reflètent les actions clés, indicateurs, et notes, relatifs à toute initiative de contextualisation des SMPE.

- Assurez le suivi de tout autre résultat du processus de contextualisation.
 - Veillez notamment à ce que les indicateurs adaptés soient utilisés et que les données soient partagées pour des analyses conjointes.
 - Organisez des formations de suivi et d'évaluation inter-agences si nécessaire. Assurez-vous que les agences plus petites et les acteurs locaux soient en mesure de participer pleinement.
- Concevez une stratégie pour suivre la mise en œuvre des SMPE au sein des programmes et du plaidoyer sur une base trimestrielle. Vous pouvez choisir un nombre de standards plus petit. Pensez à recueillir des données de base. Envisagez d'utiliser un modèle d'évaluation par les pairs ou de mentorat en binôme. Voir la liste de contrôle ci-dessous.
- Veillez à ce que les principes des SMPE soient intégrés dans les évaluations inter-agences et multi-sectorielles. Lorsqu'il n'est pas possible de modifier l'outil, influencez l'approche du personnel.
- Concevez une séance commune et courte d'orientation sur les SMPE (ou sur le Partenariat pour les standards humanitaires) pour les travailleurs humanitaires récemment embauchés.
- Organisez des briefings avec d'autres secteurs pour présenter le Pilier 4 et planifier une collaboration accrue.
 - Soulevez de manière proactive les SMPE lors de réunions de Coordination inter-clusters le cas échéant.
 - Assurez-vous que l'intégration des SMPE soit incluse dans les opportunités plus larges de protection transversale en accord avec le chef de file du cluster de la Protection.
 - Organisez des réunions d'information pour les donateurs afin de promouvoir l'utilisation des indicateurs SMPE clés, y compris les donateurs non-traditionnels de la protection de l'enfance concernant le Pilier 4.
- Organisez des briefings ciblés pour les donateurs. Utilisez les standards – et votre suivi de leur mise en œuvre – pour plaider en faveur d'un financement solide et stable pour le secteur.
- Encouragez le gouvernement national à utiliser les SMPE pour informer ses politiques et pratiques de réponse nationales, en fournissant des études de cas, en organisant des tables rondes, des détachements, en les incluant dans des ateliers de contextualisation, etc.

ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX AGENCES AU NIVEAU DU PAYS

- Informez chaque nouveau membre de la haute direction sur les SMPE (contextualisés) et les engagements de l'agence. Demandez leur soutien explicite à des moments clés.
 - Assurez-vous que la stratégie, les politiques et les procédures humanitaires nationales de l'agence reflètent les SMPE.
 - Travaillez avec les responsables des subventions et les responsables de secteur pour s'assurer que toutes les propositions de projet liées à la protection de l'enfance utilisent les SMPE comme base. Convenez de quels projets, qui ne relèvent pas de la protection de l'enfance dans l'intervention humanitaire, doivent aussi être examinés afin qu'ils s'alignent sur les SMPE.
-

- Travaillez avec les collègues chargés du suivi, de l'évaluation, de la redevabilité et de l'apprentissage pour déterminer quels indicateurs SMPE sont utilisés pour le suivi des programmes (tenir compte de toute décision du groupe de coordination inter-agences).
- Concevez / examinez l'efficacité d'un mécanisme interne de retour d'information sur l'utilisation des SMPE.
- Rencontrez régulièrement vos collègues d'autres secteurs pour examiner comment vous pouvez améliorer l'étude, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation conjoints. Demandez à un cadre supérieur de guider la conversation et de rechercher des opportunités tant dans la programmation que dans le plaidoyer.
- Veillez à ce que toutes les descriptions de poste, les termes de références, et les procédures d'embauche dans le domaine de la protection de l'enfance fassent référence aux SMPE.
 - Dans la mesure du possible, essayez d'ajouter des références à l'intégration de la protection de l'enfance dans les descriptions de postes de secteurs clés.
- Fournissez une formation pratique aux nouveaux collègues de la protection de l'enfance et de l'humanitaire sur les SMPE et leur appartenance au Partenariat pour les standards humanitaires.
 - Entrenez les mêmes sessions avec tous les partenaires.
- Faites circuler des copies papier ou des versions numériques des SMPE en interne. Créez une sensibilisation interne à tous les niveaux.
- Discutez avec chaque département de l'agence pour examiner comment ils sont impliqués dans la mise en œuvre de l'engagement de l'agence envers les SMPE.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'INSTITUTIONNALISATION

La liste de contrôle se présente sous deux formats :

- Pour qu'une agence s'autoévalue (au niveau national ou régional)
- Pour qu'un groupe de coordination de la protection de l'enfance contrôle la mise en œuvre générale des SMPE

Elle a été conçue pour être utilisée une fois par an. Toutefois, elle pourrait être utilisée plus souvent si la situation locale le justifie. Elle ne doit pas être considérée comme une liste exhaustive d'actions, mais plutôt comme des conseils de base pour l'application des standards en interne et dans la coordination inter-agences.

Elle propose des suggestions aux membres de l'Alliance et à d'autres organisations sur les mesures à prendre pour institutionnaliser les SMPE. Elle permet également d'évaluer le niveau d'institutionnalisation à ce jour au sein d'une organisation et dans l'ensemble du secteur.

L'analyse annuelle des données indique comment les membres de l'Alliance ont institutionnalisé les SMPE.



MATÉRIEL POUR SOUTENIR L'INSTITUTIONNALISATION ET LE SUIVI DE L'APPLICATION		
Outil	Description	Lien
Liste de contrôle de l'institutionnalisation – organisation	Outil d'évaluation des progrès vers l'institutionnalisation des SMPE 2019 au niveau organisationnel	
Liste de contrôle de l'institutionnalisation – Groupe de coordination de protection de l'enfance	Outil d'évaluation des progrès vers l'institutionnalisation des SMPE 2019 au niveau de la coordination inter-agences	
Tableau des indicateurs SMPE	Liste complète des indicateurs SMPE dont l'inclusion dans les plans d'intervention inter-agences et les programmes spécifiques aux organisations peut être envisagée	https://alliancecpha.org/fr/tableau-des-indicateurs-standards-minimums-pour-la-protection-de-lenfance-dans-laction-humanitaire
Note explicative pour la révision des propositions relatives à la protection de l'enfance dans l'action humanitaire	Un guide produit par l'Alliance pour les donateurs dans le but d'encourager une prise en compte solide des SMPE dans toutes les propositions liées à la protection de l'enfance dans l'action humanitaire	https://www.alliancecpha.org/fr/child-protection-online-library/note-dorientation-pour-lexamen-des-propositions-relatives-la

DES QUESTIONS ?

Contactez le Groupe de travail SMPE à l'adresse cpms.wg@alliancecpha.org ou visitez notre site internet à <https://alliancecpha.org/fr/SMPE>.

